

3 AQ 230

ANVERS ce 1. Août 1808.

Monsieur Brianceau à Lille

Nous avons l'honneur de vous prévenir qu'à dater de ce jour, les Affaires qui existoient sous la raison de JOSEPH DE WOLF, seront continuées sous celle de DE WOLF Freres, desquels vous trouverez ci-bas les signatures respectives pour les connoître au besoin; elles consisteront toujours, en achats, ventes, réception et réexpédition de toutes sortes de Marchandises, et généralement en tout ce qui à rapport à la Commission.

Nous serions flattés M^{onsieur} de voir que nos services pussent vous être utiles, et nous nous rendrons dignes de votre confiance par le zèle et l'exactitude que nous mettrons à soigner scrupuleusement vos intérêts.

Agréez M^{onsieur} nos salutations cordiales

JOSEPH-JEAN-ANTOINE DE WOLF signera



JEAN-FRANÇOIS-CHARLES DE WOLF signera

